

**CONVOCAION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DES PROPRIÉTAIRES DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE D'INNENHEIM**

Les statuts de l'Association Foncière d'Innenheim prévoient l'organisation régulière d'une Assemblée Générale des membres de l'association.

Ils sont consultables sur le site internet de la commune d'Innenheim à l'adresse suivante : www.innenheim.fr ou à la mairie aux heures d'ouverture.

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Foncière aura lieu à Innenheim

le MERCREDI 23 octobre 2024, à 19 h

à la salle multi-activités - 9, rue des Roses.

L'assemblée des propriétaires est valablement constituée quand le nombre total de voix des membres présents et représenté est au moins égal à la moitié plus une du total des voix de ses membres.

Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Foncière sera organisée le même jour à 19 h 15 .

Le Président de l'Association Foncière,
Hervé BENTZ.

Ordre du jour :

1. Accueil - Mot du Président de l'Association Foncière d'Innenheim
2. Présentation du rapport d'activité
3. Questions diverses